

AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD

Rapport du Commissaire aux Comptes
au Conseil d'Administration

(Article 715 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au
Droit des Sociétés Commerciales et du GIE)

Exercice clos le 31 Décembre 2014



EY

Building a better
working world

AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD
B.P 5665
N'Djaména

Le 15/04/2015

Messieurs les Administrateurs,

Nous vous présentons notre rapport établi conformément aux dispositions de l'article 715 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE destiné à informer votre Conseil d'Administration des résultats des contrôles que nous avons effectués sur le projet d'états financiers de la société AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD pour l'exercice 2014 clos le 31 décembre 2014.

Le Conseil d'Administration a la responsabilité d'arrêter les états financiers annuels de la société. Il nous appartient de porter à votre connaissance les informations suivantes :

1. Projet d'états financiers annuels

Le projet d'états financiers annuels soumis à votre examen fait ressortir les principaux chiffres ci-dessous, en FCFA :

- Total bilan	928 506 276 XAF
- Capitaux propres	-1 000 000 XAF
- Résultat net de l'exercice	-1 000 000 XAF

Ce projet d'états financiers a été préparé par la Direction Générale selon les règles et méthodes OHADA

2. Étendue de nos travaux

Nos travaux de Commissariat aux Comptes ont comporté toutes les diligences nécessaires à l'expression d'une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des états financiers annuels.

Nous avons ainsi :

- pris connaissance des changements intervenus au cours de l'exercice concernant l'activité, l'organisation générale, le cadre juridique et l'environnement économique et financier de AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD;
- procédé à une appréciation du contrôle interne dans le but, d'une part, d'identifier les risques potentiels d'erreurs dans les comptes et, d'autre part, de déterminer le calendrier et l'étendue des travaux à effectuer sur les comptes. Comme pour les exercices précédents, les cycles d'opérations et les groupes de comptes associés suivants ont été analysés :
 - Encaissements/Décaissements,
 - Achats / fournisseurs,
 - Procédures de clôture des états financiers.

- procédé à une demande d'informations et/ou de confirmation directe de soldes auprès de tiers en relation avec la société, à savoir les banques, les fournisseurs, les avocats, les compagnies d'assurance et les sociétés du Groupe;
- effectué une revue informatique dans le but d'apprécier l'environnement informatique globale de la société, d'une part, et, d'autre part, de tester le correct fonctionnement des applications intervenant dans le processus d'établissement des états financiers ;
- exécuté notre programme de contrôle des comptes établi après avoir défini les risques d'erreurs dans chaque compte et groupe de comptes ;
- Procédé à une revue des événements postérieurs à la date de clôture.

3. Points en suspens

A ce jour, les travaux suivants qui s'inscrivent dans le cadre de nos diligences normales de commissaires aux comptes n'ont pas encore été finalisés :

- Obtention et exploitation des réponses aux demandes d'informations et confirmations de soldes adressées aux banques

4. Résultats de nos travaux

4.1. Contrôle interne et système d'information

L'examen du contrôle interne et du système d'information n'a pas révélé d'anomalies significatives.

4.2. Contrôle des comptes

L'examen de la comptabilisation des opérations a mis en exergue les points suivants :

4.2.1 Absence des charges et des produits

Nous remarquons que l'entité ne présente aucun mouvement dans les comptes des produits et charges, ce qui répond à la volonté du groupe qui a catégorisé les entités Airtel money comme tel. Cependant nous conseillons que Airtel Mobile Commerce Tchad présente aussi des comptes de produits et charges à l'avenir. Les revenus découleraient d'une convention entre Airtel GSM et Airtel Mobile Commerce en vertu de laquelle, Airtel GSM verserait un montant donné pour des services Airtel Money utilisés. Dès cet instant Airtel Mobile Commerce supporterait elle-même ses frais de gestions et autres charges éventuelles.

4.2.2 Situation des capitaux propres

Nous vous signalons que, du fait des pertes encourues, les capitaux propres de votre société sont devenus au 31/12/2013 inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article 664 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, vous devez convoquer, dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes, une assemblée générale extraordinaire afin de décider s'il y a lieu de prononcer la dissolution anticipée de votre société. Dans le cas où la dissolution ne serait pas prononcée, nous vous rappelons que votre société devra reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'un montant au moins égal à la moitié du capital social, au plus tard le 31/12/2015.

5. Observations sur les conventions réglementées

5.1. Conventions conclues au cours de l'exercice et non autorisées préalablement par le conseil d'administration

Nos travaux n'ont mis en évidence aucune convention conclue au cours de l'exercice et non autorisée préalablement par le conseil d'administration.

5.2. Conventions interdites

Nos travaux n'ont mis en évidence aucune convention interdite.

6. Autres irrégularités

Nous n'avons relevé aucune irrégularité.

7. Conclusions de nos travaux


Nous envisageons de certifier sans réserve les états financiers annuels, avec une observation sur le point 4.2.1, si le projet d'états financiers annuels soumis à votre examen est arrêté sans modification par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, si les contrôles que nous effectuerons postérieurement à la tenue de ce Conseil d'Administration sur le rapport de gestion ne révèlent aucune anomalie, et si le projet de textes de résolutions soumis aux actionnaires est bien conforme à la loi et aux statuts, nous formulerons une observation, sur le point 4.2.2, dans la deuxième partie de notre rapport général réservée aux vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Conformément à la loi, il vous appartient de prendre acte du présent rapport relatif à notre examen du projet d'états financiers annuels de AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels que présentés par la Direction Générale de votre Société.

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet Henry - Ernst & Young Tchad



Elias PUNGONG
Partner

ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF 3

Désignation de l'entreprise : AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHA				
Adresse :	B.P : 5665 N'DJAMENA			
Numéro d'Identification :	0	Exercice clos le	31-déc-2014	Durée (en mois) : 12
(©) Copyright 2005 Direction Générale des Impôts (DGI)				

Réf.	ACTIF	Lignes	Exercice N			Exercice N-1
			Brut	Amortissements / Provisions	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE (1)	01				
AA	Charges immobilisées	02				
AX	Frais d'établissement	03				
AY	Charges à répartir	04				
AC	Primes de remboursement des obligations	05				
AD	Immobilisations incorporelles	06				
AE	Frais de recherche et de développement	07				
AF	Brevets, licences, logiciels	08				
AG	Fonds commercial	09				
AH	Autres immobilisations incorporelles	10				
AI	Immobilisations corporelles	11				
AJ	Terrains	12				
AK	Bâtiments	13				
AL	Installations et agencements	14				
AM	Matériel	15				
AN	Matériel de transport	16				
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	17				
AQ	Immobilisations financières	18				
AR	Titres de participation	19				
AS	Autres immobilisations financières	20				
AW	1) dont H.A.O. : Brut	21				
	Net	22				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	23				
	ACTIF CIRCULANT	24				
BA	Actif circulant H.A.O	25				
BB	Stocks	26				
BC	Marchandises	27				
BD	Matières premières et autres approvisionnements	28				
BE	En-cours	29				
BF	Produits fabriqués	30				
BG	Créances et emplois assimilés	31	1 000 000		1 000 000	1 000 000
BH	Fournisseurs, avances versées	32				
BI	Clients	33				
BJ	Autres créances	34	1 000 000		1 000 000	1 000 000
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	35	1 000 000		1 000 000	1 000 000
	TRESORERIE-ACTIF	36				
BQ	Titres de placement	37				
BR	Valeurs à encaisser	38				
BS	Banques, chèques postaux, caisse	39	927 506 276		927 506 276	266 722 936
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF (III)	40	927 506 276		927 506 276	266 722 936
BU	Écarts de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)	41				
BZ	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	42	928 506 276		928 506 276	267 722 936

BILAN - PASSIF 4

Désignation de l'entreprise :	AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHA			
Adresse :	B.P : 5665 N'DJAMENA			
Numéro d'Identification :	0	Exercice clos le	31-déc-2014	Durée (en mois) : 12
(@) Copyright 2005 Direction Générale des Impôts (DGI)				

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Lignes	Exercice N	Exercice N-1
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	01		
CA	Capital	02	1 000 000	1 000 000
CB	Actionnaire capital non appelé	03		
CC	Primes et Réserves	04	-1 000 000	
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion	05		0
CE	Ecart de réévaluation	06		0
CF	Réserves indisponibles	07		0
CG	Réserves libres	08		0
CH	Report à nouveau + ou -	09	-1 000 000	0
CI	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	10	-1 000 000	-1 000 000
CK	Autres capitaux propres	11		
CL	Subventions d'investissement	12		0
CM	Provisions réglementaires et fonds assimilés	13		0
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	14	-1 000 000	
	DETIES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (I)	15		
DA	Emprunts	16		0
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés	17		0
DC	Dettes financières diverses	18		0
DD	Provisions financières pour risques et charges	19		0
DE	(1) dont H.A.O:	20		
DF	TOTAL DES DETTES FINANCIERES (II)	21		
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	22	-1 000 000	
	PASSIF CIRCULANT	23		
DH	Dettes circulantes H.A.O. et ressources assimilées	24		0
DI	Clients, avances reçues	25		0
DJ	Fournisseurs d'exploitation	26	927 506 276	266 722 936
DK	Dettes fiscales	27	1 000 000	1 000 000
DL	Dettes sociales	28		0
DM	Autres dettes	29	1 000 000	0
DN	Risques provisionnés	30		0
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	31	929 506 276	267 722 936
	TRESORERIE-PASIF	32		
DQ	Banques, crédits d'escompte	33		0
DR	Banques, crédits de trésorerie	34		0
DS	Banques, découverts	35		0
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF (IV)	36		
DU	Ecart de conversion-Passif (V) (Gain probable de change)	37		
DZ	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	38	928 506 276	267 722 936

5

Désignation de l'entreprise :	AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHA			
Adresse :	B.P : 5665 N'DJAMENA			
Numéro d'Identification :	0	Exercice clos le	31-déc-2014	Durée (en mois) : 12
(©) Copyright 2005 Direction Générale des Impôts (DGI)				

COMPTE DE RESULTAT : CHARGES

Réf.	Rubriques	Lignes	Exercice N	Exercice N-1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION	01		
RA	Achats de marchandises	02		
RB	- Variation de stocks (- ou +)	03		
	(Marge brute sur marchandises voir TB)	04		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	05		
RD	- Variation de stocks (- ou +)	06		
	(Marge brute sur matières voir TG)	07		
RE	Autres achats	08		
RH	- Variation de stocks (- ou +)	09		
RI	Transports	10		
RJ	Services extérieurs	11		
RK	Impôts et taxes	12		
RL	Autres charges	13		
	(Valeur ajoutée voir TN)	14		
RP	Charges de personnel ⁽¹⁾	15		
	(1) dont pers. extérieur	16		
RQ	(Excédent brut d'exploitation voir TQ)	17		
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions	18		
RW	Total des charges d'exploitation	19		
	(Résultat d'exploitation voir TX)	20		
	ACTIVITE FINANCIERE	21		
SA	Frais financiers	22		
SC	Pertes de change	23		
SD	Dotations aux amortissements et aux provisions	24		
SF	Total des charges financières	25		
	(Résultat financier voir UG)	26		
	Total des charges des activités ordinaires	27		
	(Résultat des activités ordinaires voir UI)	28		
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)	29		
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	30		
SL	Charges H.A.O.	31		
SM	Dotations H.A.O.	32		
SO	Total des charges H.A.O.	33		
	(Résultat H.A.O. voir UP)	34		
SQ	Participation des travailleurs	35		
SR	Impôts sur le résultat	36	1 000 000	
SS	Total participation et impôts	37	1 000 000	
ST	TOTAL GENERAL DES CHARGES	38	1 000 000	
	(Résultat net voir UZ)	39		

6

Désignation de l'entreprise	AIRTEL MOBILE COMMERCE TCHA			
Adresse	B.P : 5665 N'DJAMENA			
Numéro d'Identification	0	Exercice clos le	31-déc-2014	Durée (en mois) 12

(©) Copyright 2005 Direction Générale des Impôts (DGI)

COMPTE DE RESULTAT : PRODUITS				
Réf.	Rubriques	Lignes	Exercice N	Exercice N-1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION	01		
TA	Ventes de marchandises	02	-	
TB	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	03	-	
TC	Ventes de produits fabriqués	04	-	
TD	Travaux, services vendus	05	-	
TE	Production stockée (ou déstockage)	06	-	
TF	Production immobilisée	07	-	
TG	MARGE BRUTE SUR MATIERES	08	-	
TH	Produits accessoires	09	-	
TI	CHIFFRE D'AFFAIRES ⁽¹⁾ (TA+TC+TD+TH)	10	-	
TJ	(1) dont à l'exportation	11		
TK	Subventions d'exploitation	12	-	
TL	Autres produits	13	-	
TN	VALEUR AJOUTEE	14	-	
TQ	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	15	-	
TS	Reprises de provisions	16	-	
TT	Transferts de charges	17	-	
TW	Total de produits d'exploitation	18	-	-
TX	RESULTAT D'EXPLOITATION Bénéfice(+);Perte (-)	19	-	
	ACTIVITE FINANCIERE	20		
UA	Revenus financiers	21	-	
UC	Gains de change	22	-	
UD	Reprises de provisions	23	-	
UE	Transferts de charges	24	-	
UF	Total des produits financiers	25	-	
UG	RESULTAT FINANCIER (+ ou -)	26	-	
UH	Total des produits des activités ordinaires	27	-	-
UI	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES ⁽¹⁾ (+ ou -)	28	-	
UJ	(1) dont impôt correspondant	29		
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)	30		
UK	Produits des cessions d'immobilisations	31	-	
UL	Produits H.A.O.	32	-	
UM	Reprises H.A.O.	33	-	
UN	Transferts de charges	34	-	
UO	Total des produits H.A.O.	35	-	
UP	RESULTAT H.A.O. (+ ou -)	36	-	
UT	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	37	-	
UZ	RESULTAT NET Bénéfice (+); Perte (-)	38	- 1 000 000	-